

Séance du vendredi 08 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 10

Date de convocation : 02/09/2023

Date d'affichage : 02/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux septembre 2023, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M. BOUSSIN Serge – Mme POITOU Rolande – Mme MARIE Audrey
– Mme HAMON Nadège – M. TOUZE Laurent
– M. GAUVIN Alexandre

Etaient absents excusés :

– Mme LAPEYRE Claire qui a donné pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc.
– Mme BOURGEOIS Karine qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge.
– M. LÉTHUMIER Mickaël qui a donné pouvoir à Mme POITOU Rolande.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ouverture de la séance à 19h10

Ordre du jour :

1 - Nomination de la secrétaire de séance.

M. GAUVIN Alexandre est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que depuis le dernier conseil la commune a connu les décès de 2 anciens membres du conseil municipal,

- Charles Bauduin le 16 août. Rien n'a été fait par la commune vue les conditions d'obsèques.
- Gilbert Borgo le 7 septembre.

Il lit un courrier de Mme Borgo qui refuse que les membres du précédent et de l'actuel conseil assistent aux obsèques qui auront lieu le matin du jeudi 14 septembre.

La famille ne souhaite pas non plus de fleurs ou de plaque.

2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 05 juillet 2023.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

3 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda, réunions à venir.

Réunions depuis le dernier conseil :

06 juillet : Conseil 3CBO à Courtenay, Maire.

12 juillet : Comité de bassin EPAGE à la Selle sur le Bied, Maire.

Réunions et activités communales à venir :

12 septembre, 9h30 à Château-Renard, commission environnement, Maire.

12 septembre, 18h30 à Courtenay : bilan des commissions de la 3CBO, Maire.

19 septembre, Séminaire 3CBO, R.P.S. à Château-Renard.

24 Septembre, tribunal d'Orléans, élections sénatoriales, 1^{er} adjoint.

Départ en bus à 8h30 de la mairie de Courtenay.
28 septembre, Conseil 3CBO, Château-Renard, Maire.
5 Octobre, 14h00, réunion SIIS + AML à la Selle sur le Bied, Maire.

Point communication :

L'application Tamtam étant en liquidation, M. le Maire a vu avec les adjoints le 5 septembre pour retrouver un moyen équivalent.

Depuis le 7 septembre, l'application « Panneau Pocket » est opérationnelle.
Des affichettes nous seront envoyées pour être distribuées aux habitants.

Point finances :

Le 31 août, demande du versement de la subvention de **5 550 €** attribuée par le Département pour la réfection de l'éclairage public suite à l'enfouissement de la rue de la Sainte Rose.

La Préfecture nous a attribué **2 644 €** pour la défense incendie du chemin de la Canicherie.

Suite au vote 5 juillet, M. le Maire a déposé une demande à la région pour une aide de 70 % pour les travaux de la rue des Chemières. Notre dossier passera en commission courant octobre.

Point travaux :

Semaine 35, réfection de la rue des Chemières et réalisation de la plate-forme incendie Canicherie.

Semaine 36, réfection des trottoirs rue de la Sainte Rose suite à l'enfouissement.

Ce jour, Serge et Mickaël, aidés par des habitants volontaires ont débuté les reprises d'enrobé sur nos routes. Cette année, nous avons commandé 4 tonnes à la société Vauvelle.

Point urbanisme :

M. le Maire demande à Mme POITOU de faire un bilan précis des différentes demandes en cours, DP et PC et de préparer les courriers aux demandeurs de ces travaux non achevés ainsi que l'envoi des attestations de fin de travaux. Mme Poitou parle aussi de vérifier la déclaration d'un gîte.

4 - Rapports annuels de la collecte des déchets et S.P.A.N.C.:

Comme c'est obligatoire, M. le Maire présente les 2 rapports.

Ceux-ci ayant été envoyés aux membres du conseil municipal pour étude le 2 septembre.

Il demande s'il y a des commentaires.

- **Rapport de la collecte des déchets 2022**
- **Rapport du SPANC 2022**

M. le Maire explique les modalités du transfert eau/assainissement qui devrait intervenir en 2023 mais peut-être plus tôt car demandé par président de la 3CBO.

5 - Décision modificative pour remboursement d'une taxe d'aménagement.

M. le Maire explique qu'un propriétaire a retiré 2 permis de construire.

Les finances publiques lui ayant fait payer la taxe d'aménagement afférente à ceux-ci, il a demandé à récupérer la somme de **3 360,08 €** puisque c'est son droit.

M. le Maire demande au conseil de provisionner cette somme sur le compte **102296** en faisant un virement à partir du compte **61521**.

Vote : 10 Pour

0 Contre

0 Abstention

6 - Délibération pour la C.C.A.S.

Suite au vote de suppression de la C.C.A.S. comme délibéré le 29 novembre 2022, à partir de 2024, le solde du budget du C.C.A.S. fin 2022 était de 1 345,34 € qui doit être intégré dans le budget de la commune à la ligne 002 en 2024 et non 2023.

Une décision modificative doit être prise afin de diminuer les comptes 002 et 6064 de 1 345,24 €.

Ce montant sera intégré au budget de la commune en 2024.

Vote : 10 Pour

0 Contre

0 Abstention

Mme Damprunt a fait des recherches pour trouver où étaient les intérêts perçus concernant le versement annuel de 18,24 € depuis des années, il s'agit d'un ancien compte.

Après renseignement, il y aurait une possibilité de supprimer ce compte ou d'en ouvrir un nouveau.

Une délibération sera prise lorsque nous aurons plus d'informations.

7 - Délibération pour le passage à la M 57.

M. le Maire explique que le 1^{er} janvier 2024, la commune devra utiliser la comptabilité M57.

Les finances publiques nous demandent de délibérer pour valider ce changement.

Mme Beauvalet a suivi l'information sur ce fonctionnement le 15 juin à La Selle en Hermois.

Vote : 10 Pour

0 Contre

0 Abstention

8 - Délibération pour paiement des travaux de la fibre route de l'ancienne Tuilerie.

M. le Maire propose au conseil municipal de payer intégralement l'enfouissement de la fibre qui a permis de relier le hameau de La Merville.

Pour mémoire, les travaux ont concerné 1 653 mètres.

Le coût de génie civil s'élève à 38 € le mètre linéaire, soit 62,814 €.

La répartition de la prise en charge de ce surcoût a été arrêté comme suit :

- Quarante-cinq pour cent (45 %) par le délégataire, soit 28,267 €.

- Cinquante-cinq pour cent (40 %) par le Département, soit 25,125 €.

- Quinze pour cent (15 %) à 5,70 € le mètre linéaire par la commune, soit **9 422 €**.

Bien que le département ait donné la possibilité de payer en plusieurs fois, M. le Maire propose de payer intégralement cette facture en une seule fois puisque inscrit au budget 2023.

Comme en 2020, pour la citerne incendie, il y a un accord du Maire de Chevannes pour faire

2 tiers pour Pers et 1 tiers pour Chevannes à qui nous demanderons une participation de **3 141 €**.

Pour la commune le coût réel sera donc ramené à **6 281 €**.

Vote : 10 Pour

0 Contre

0 Abstention

9 - Vote des demandes de subventions 2023.

M. le Maire propose les investissements suivants :

Pour l'aide « FAPO 2023 », après la validation le 5 juillet du matériel informatique, pour **5 192 €**, il reste un reliquat de **2 808 € sur la disponibilité de 8 000 € HT**.

M. le Maire propose :

1/ La pose d'un grillage et portillon pour sécuriser la citerne incendie du chemin de la Canicherie.

Devis de la société « SASU Balança », base poteaux, grillage et portillon de 1m73.

• Version simple pour un coût de **2 469,50 € HT**, FAPO 80 % : **1 975 €**.

• Version renforcée pour un coût de **2 792,29 € HT**, FAPO 80 % : **2 234 €**.

Vote pour la version renforcée :

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

2/ Devis de la société Alterburo pour l'achat d'un second fauteuil.

Coût de **279,89 € HT**, FAPO 80 % : **223 €**.

+ 10 € par rapport au premier achat de décembre 2022.

Vote pour l'achat du second fauteuil :

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

Au total les devis pour la FAPO 2023 représentent la somme de 5 192 € + 2,234 € + 223 €,

Soit un total de 7,649 € HT.

3/ M. le Maire demande qu'il puisse avoir la possibilité de présenter une demande de subvention au titre du CRST pour les travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux.

Ceci devra être confirmé par le PETR.

Vote : 10 Pour

0 Contre

0 Abstention

10 – Festivités passées et à venir.

14 juillet :

Un bilan complet sera effectué après une réunion de la commission loisirs.

Celui-ci peut être qualifié de très satisfaisant avec un public nombreux, le seul bémol fut l'insuffisance pour la restauration. Le bénéfice identifié serait aux alentours de 450 €.

La subvention de 500 € pour le concert nous a été versée par la 3CBO le 20 juillet.

Vide greniers

Pour faire suite à l'une initiative de 5 vide-maisons au hameau de La Merville les 23 & 24 septembre, nous devons nous prononcer sur l'opportunité d'organiser un vide-greniers le dimanche 24 septembre.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour cette organisation et quelle formule à retenir.

-Vide-Maisons seul ? -Vide-greniers seul ? - Vide-greniers + Vide-Maisons ?

Le conseil opte pour Vide-greniers seul.

Une réunion de préparation est proposée le samedi 16 septembre à 10h00.

La validation de cette organisation interviendra à l'issue de cette réunion, sachant qu'il faudra définir une équipe organisatrice et avoir reçu la commande tickets pour la régie.

M. le Maire a demandé à M. Boussin de retirer les buts de foot car ce terrain n'est jamais utilisé, d'autant plus que le sol n'est pas nivelé et peut être source d'accidents.

L'espace dégagé sera plus facile à entretenir et nous permettra d'accueillir des manifestations comme le vide-greniers. Enfin nous économiserons le contrôle annuel de sécurité de presque 200 € pour les 2 buts.

Il propose de les utiliser pour réaliser un abri derrière les jeux et d'y mettre un banc pour accueillir soit les parents des enfants qui utilisent les jeux, soit les utilisateurs des futurs terrains de pétanque.

Festivités de fin d'année

M. le Maire demande l'avis du conseil pour organiser les vœux de la municipalité fin décembre plutôt que début janvier car les agendas sont pleins si nous voulons inviter des élus locaux ou parlementaires.

A priori le conseil n'y est pas favorable.

Il propose une réunion début octobre pour définir les festivités de Noël.

Le VOX demande s'il serait possible projeter directement sur le mur pour éviter le montage fastidieux de l'écran.

Il faut étudier cette question car il faudra au préalable retirer la partie en bois, ré enduire le mur et refaire une peinture complète du mur.

La mise en place d'un écran de projection est évoquée mais il faudra se renseigner sur le coût.

11 - Questions diverses.

M. Touze demande quand le tas de terre de la mare de La Merville sera étalé.

M. Boussin a prévu de le faire mais avec la sécheresse il faudra voir si ceci est possible dès à présent.

M. Touze demande quand l'abri bus de La Merville sera réhabilité.

M le Maire trouve que ce sujet traîne depuis trop longtemps, il propose de le ramener vers la mare pour prévoir un arrêt en ligne droite et non en virage comme c'est le cas actuellement. Il verra aussi avec les familles concernées.

En faisant cela, l'arrêt sera plus sécurisé, nous mettrons le zébra et le panneau C6 règlementaires.

Il propose ensuite de réhabiliter joliment l'espace libéré, le puits et d'habiller la dalle de l'abri bus par un entourage bois permettant de mettre des plantations fleuries.

Prévoir une réunion sur place pour définir le lieu exact.

M. Touze demande où en est le projet éolien. Un courrier sera bientôt envoyé à la nouvelle Préfète.

Fin de la séance à 21h03

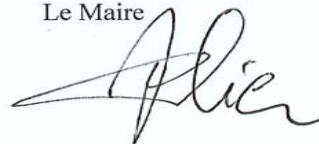
Le secrétaire de séance



Alexandre GAUVIN



Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER